

PRIX DES ANTILLES FRANCAISES

1ère(P/ 3401), — 04/02/2024 12h30, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.400 meters, Corde à GAUCHE, Terrain BON (3,1)

6.000 (3.000, 1.200, 900, 600, 300)

ARRIVEE OFFICIELLE: 8 Engagés. 1 Non-Déclaré-Partant. 7 Partants Définitifs. - PMH -

Temps du 1er : 1.28.24 (Redk : 1. 3. 2)

COURSE A CONDITIONS

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, nés et élevés en Caraïbes, n'ayant pas gagné 2 courses. **Poids : 57 k.** Tout gagnant portera : 1 k 1/2. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Décisions des commissaires

La température extérieure enregistrée par la société organisatrice étant supérieure à 30ocelsius , les Commissaires ont majoré le poids déclaré lors de la déclaration de monte d'une livre pour l'ensemble des concurrents conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du code des courses au galop. Les Commissaires après avoir entendu le jockey Alex BENDJAMA en ses explications, ne l'ont pas autorisé à se mettre en selle, ce dernier s'étant présenté à la pesée avant la course à un taux d'alcool supérieur à la limite autorisée. En conséquence, ils ont autorisé son remplacement sur le hongre CHASSEUR DE PRIME par le jockey Rémi CAMPOS au poids de 58.5 kg. Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné le jockey Alex BENDJAMA, par une interdiction de monter pour une durée de 6 jours et ont transmis le dossier à la Commission médicale de France Galop. Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Anthony CARAMANOLIS en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré. Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Willem MENIALEC par une amende de 60 euros pour couleurs non-conformes. La pouliche CARIFTA a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays	Jockey	Poids Gain	Prim. Prim.	Suppl. Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs prop. elev.
--------------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	-----------	--------	------------	-------------	----------------------	---------	----------------------

1	CHASSEUR DE PRIME H.P.S. 3 A.	Par: BROOX et 01 DIONAEA (PANIS)	(Corde:04)		MR WILLY VAITILINGOM	MME L. DUPELIN LALUNG	972	REMI CAMPOS (CHE)	59 kg (58,5 kg) 3.000 2.256 683	NNN	O. NEMOR L. NEMOR
2	CARIFTA F.P.S. 3 A.	Par: BROOX et 02 HANOUKA (OKAWANGO)	6.L (Corde:05)		MR DOMINIQUE GOMBAUD-SAINTONGE	S. JOUSSELIN	972	MR ISIDORE BOUAZIZ	57,5 kg (57 kg) 1.200 902 273	NNL	O. NEMOR
3	MYTECLAIRE M.P.S. 3 A.	Par: ECLAIR DU FADA et 05 MITLAA (NAAQOOS)	4.L (Corde:01)		MME ANGELA THIBAUT	MME A. THIBAUT	972	GABRIEL BON	57,5 kg (57 kg) 900 676 204	NNL	G. ZIE
4	TANASSANG F.P.S. 3 A.	Par: ASANGA et TINASSANG (SEA'S LEGACY)	ENC (Corde:02)		M-A. SORHAINDO/A.DRAME/S.SAINTE-R	R. SAINTE ROSE	972	FABIEN LEFEBVRE	57,5 kg (57 kg) 600 451 136	NNN	R. SAINTE ROSE
5	MISS MAX F.P.S. 3 A.	Par: BROOX et 06 VA (CARLOTAMIX)	ENC (Corde:06)		MR MAX BARBA	M. BARBA	972	ANTHONY CARAMANOLIS	57 kg (55,5 kg) 300 225 68	NNN	M. BARBA
6	LISTAN TIME H.P.S. 3 A.	Par: LISTAN et ARTISTE TIME (ARTISTE ROYAL)	3.L (Corde:03)		MR WILLEM MENIALEC	W. MENIALEC	972	MME SARAH AKARI-SOUIDANE	56 kg (57 kg)	NNL	D. FRANCISG
7	THIASSANG F.P.S. 3 A.	Par: ASANGA et TIMIZMIZ (ZEBEDEE)	7.L (Corde:07)		MR WILLEM MENIALEC	W. MENIALEC	972	JEREMY MOISAN	56 kg (55,5 kg)	NNL	R. SAINTE ROSE, R. IRDOR